

Ville de  
Saint-Sauveur



### **Fourniture d'abrasif routier – Années 2021-2022**

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions publiques pour la fourniture d'abrasif routier pour les années 2021-2022.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le 14 avril 2021**, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à 10h05.

Les soumissions devront être déposées en une copie originale ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, incluant les taxes

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 20 janvier 2021. Pour toute question, veuillez-vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante : [soumissions@ville.saint-sauveur.qc.ca](mailto:soumissions@ville.saint-sauveur.qc.ca).

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent faire la demande par écrit auprès de M. Patrick Gariépy.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 31 mars 2021

La greffière et directrice des Services juridiques,

Marie-Pier Pharand, avocate